

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit mars à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la commune de PRÉE-d'ANJOU,  
Convoqué conformément aux articles L. 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
S'est réuni en session ordinaire, à la salle des Loisirs d'AMPOIGNÉ,  
Sous la présidence de M. Serge GUILAUMÉ, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2021

Etaient présents :

1. M. Serge GUILAUMÉ,	10. M. Patrice CHRÉTIEN
2. M. Dominique JAILLIER,	11. Mme Chrystelle MÉTÉREAU,
3. Mme Magali LOINARD,	12. Mme Marina GAUDRÉ,
4. M. Philippe SAUVÉ,	13. M. Sébastien MAHIER,
5. Mme Isabelle DRAPEAU,	14. M. Michaël OTT,
6. M. Bertrand TOUEILLE,	15. Mme Aurélie BROSSIER,
7. Mme Marie-Thérèse MICHEL,	16. Mme Aurélie PINSON,
8. Mme Anne-Pascale LECLERC,	17. M. Benoit HAMON,
9. M. Gaël PINEAU,	18. Mme Amandine DAVOINE DAUDIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

Absents excusés : M. Benjamin JOSSE.

Mme Amandine DAVOINE DAUDIN a été élue secrétaire.

DATE DE CONVOCATION : 11 03 2021  
DATE D'AFFICHAGE : 11 03 2021  
NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 19  
PRESENTS : 18  
VOTANTS : 18

Le procès-verbal de la réunion du 4 février 2021 est approuvé.

### **N° 21-03-013 VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2021.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, l'article 1636 B *sexies* et *1518 bis* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le budget primitif de la commune de Prée-d'Anjou,

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019. La taxe d'habitation de la commune en 2019 est de 16.01 %,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition,

Les taux d'imposition pour l'année 2021 sont les suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.37 % (*taux*)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.68 % (*taux*)

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

### **N° 21-03-014 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE.**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2021, soit en dépenses d'investissement 1 672 137 € aux projets d'acquisition d'un tracteur, de mobiliers, d'un défibrillateur, à la construction d'un bâtiment multifonctions, aux travaux de voirie, réfection de l'éclairage public, création d'une carte communale, extension de 2 lotissements et

aménagement d'un espace cinéraire. S'ajoute le remboursement du capital des prêts d'un montant de 383 172.70 €. En recettes d'investissement, il est budgétisé les subventions sollicitées auprès de l'état, de la région, de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier et de la Caf pour un montant de 570 935.81 €, auquel s'ajoute, la taxe d'aménagement, le fonds de compensation T.V.A, ventes de bâtiments communaux, l'excédent de 2020, soit la somme de 1 460 198.88 €. Le budget investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 2 055 309.70 €.

Les besoins de fonctionnement ont été votés en équilibre, dépenses et recettes, pour 1 225 530.90 €, dont 152 079.06 € en réserve pour dépenses imprévues en fonctionnement.

**N° 21-03-015 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE 2021 DU LOTISSEMENT « LE FRESNE ».**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget annexe du lotissement le Fresne de l'exercice 2021 :

En équilibre en investissement : 136 575 € dont un déficit de 10 650.82 € et en fonctionnement : 163 210.17 € dont 37 275 € de recettes correspondant aux futures ventes de parcelles.

**N° 21-03-016 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE 2021 DU LOTISSEMENT « LA HÉRONNIÈRE 2 ».**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget annexe du lotissement la Heronnière 2 de l'exercice 2021 :

En équilibre en investissement : 171 980.45 € dont un excédent de 155 605.45 € et en fonctionnement : 138 178 € dont un déficit de 121 797.34 € et 37 997.15 € de recettes correspondant aux futures ventes de parcelles.

**N° 21-03-017 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE 2021 DU LOTISSEMENT « LA CHARMILLE 4 ».**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget annexe du lotissement la Charmille 4 de l'exercice 2021 :

En équilibre en investissement : 136 156 € et en fonctionnement : 130 000 €.

**N° 21-03-018 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.**

M. le Maire informe le Conseil municipal que l'adoption d'un règlement intérieur du Conseil municipal est obligatoire dans les communes de 1000 habitants et plus (article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales / CGCT).

L'adoption de ce règlement s'effectue dans un délai de 6 mois à compter de l'installation du Conseil municipal (installation du 25 mai 2020).

Le règlement intérieur du Conseil municipal complète les dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement de l'assemblée locale. Il a pour but de faciliter l'exercice des droits des élus au sein de l'assemblée délibérante. Il porte sur des mesures concernant le fonctionnement interne du Conseil municipal.

Il précise que chaque élu a reçu le projet de règlement intérieur pour en prendre connaissance.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**ADOpte** le règlement intérieur du conseil municipal de Prée-d'Anjou

**N° 21-03-019 RÉVISION DES TARIFS PÉRISCOLAIRE ET ALSH.**

Mr Dominique JAILLIER, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle les différentes délibérations portant sur la création et révision des règles de fonctionnement et des tarifs du service jeunesse.

Il est proposé de réviser les tarifs pour l'année 2021,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPLIQUE** les tarifs du service jeunesse.

**S'ADRESSER** auprès des services de l'accueil de Loisirs « Prée en Bulles » au 06 71 87 33 83 ou 02 43 07 67 13, également sur le site de la commune [www.preedanjou.fr](http://www.preedanjou.fr)

**N° 21-03-020 COMPTE RENDU DE LA PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE ADAPTÉE CONCERNANT LA CONSULTATION DE BUREAUX D'ÉTUDES A L'EXTENSION DES LOTISSEMENTS « LE FRESNE » et « LA CHARMILLE 4 ».**

Considérant la consultation lancée auprès de 6 bureaux d'études, suivant une procédure adaptée à la mission de maîtrise d'œuvre, envoi transmis par mail le 11 février 2021, pour une réception des offres le 11 mars 2021 à 12 h,

Considérant les offres ouvertes le 11 mars 2021 à 14 h à la mission de maîtrise d'œuvre, a révélé que :

- |   |                    |
|---|--------------------|
| 1. AGENCE 7 LIEUX de Champtocé sur Loire (49).....                                | 39 950.00 € HT     |
| 2. CABINET HARRY LANGEVIN de Château-Gontier-sur-Mayenne (53). Aucune proposition |                    |
| 3. PLAINE ETUDE de Laval (53).....  | 44 750.00 € HT     |
| 4. PRAGMA INGENIERIE de Beaucozéz (49).....                                       | 52 140.00 € HT     |
| 5. SERVICAD de Cession Sévigné (35).....  | Aucune proposition |
| 6. TECAM de Fougères (35).....  | 45 500.00 € HT     |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise **AGENCE 7 LIEUX** de Champtocé sur Loire (49) pour un montant global de **39 950.00 € HT** soit **47 940.00 € TTC**.

**AUTORISE** M. le Maire ou ses adjoints à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**N° 21-03-021 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – PART RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE – ANNÉE 2021.**

Mr Philippe SAUVÉ présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet de rénovation énergétique de la cantine.

Il informe que le gouvernement a présenté un plan de relance dont 30 % sont entièrement consacrés à la transition écologique. L'objectif de l'état est d'accélérer la conversion écologique de l'économie en accompagnant les collectivités locales par un soutien massif de leurs projets répondant au défi de la transition écologique.

Vu que le projet concerne la rénovation thermique du bâtiment de la cantine,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus,

**SOLLICITE** auprès de l'Etat une aide financière au titre de la DSIL – part rénovation énergétique ;

**SOLLICITERA** auprès de l'Etat une aide financière au titre de la D.E.T.R 2022 ;

**SOLLICITERA** auprès de la Région une aide financière au titre des fonds 2022.

**AUTORISE** M. le Maire ou ses adjoints à signer toutes les pièces afférentes à cette demande.

**Questions diverses :**

**Ouverture du plan d'eau pêche :** lundi 12 avril 2021

**Compte-rendu des commissions :**

**Commission vie sociale et associative :**

Mr Dominique JAILLIER rapporte que le comité de pilotage se réunira le 8 avril.

Mme Adeline CHAUVEAU est arrivée au sein de l'accueil de Loisirs. Elle effectuera les missions de Coralie pendant son congé de maternité. L'effectif des mercredis est en augmentation, en moyenne 25 enfants.

Une visio est prévue le 27 mars avec les jeunes inscrits au « chantier argent de poche ».

Mme Anne-Pascale LECLERC fait part du projet de la commission en partenariat avec les écoles d'une opération auprès de nos aînés « gardons le lien ». Les enfants vont confectionner des enveloppes contenant un message et surtout des graines potagères et florales afin qu'ils les sèment et rapportent à l'enfant les jeunes plants qui seront destinés à réaliser le potager de l'école. Ces enveloppes compléteront un colis que la mairie garnira de chocolats.

**Commission projets et entretiens bâtiments :**

Mr Philippe SAUVÉ précise que l'ouverture des plis du bâtiment multifonctions a eu lieu ce mercredi 27 mars. Chaque offre est en cours de vérification auprès du maître d'œuvre et de l'architecte.

Une visite a eu lieu au Showroom de Territoire Energie Mayenne concernant le choix de l'éclairage public. Il est rappelé que ces travaux auront lieu si la subvention DETR est accordée.

Mr Serge GUILAUMÉ récapitule les projets en cours et futurs pour l'année 2021 : la création du bâtiment multifonctions, la création de 2 lotissements, l'éclairage public, l'espace cinéraire. Courant avril, il sera lancé l'appel à candidature concernant la voie de sécurisation Dutertre et avant l'été l'appel à candidature à la création d'une carte communale.

**Commission voirie et entretien espaces publics :** Mr Bertrand TOUEILLE invite la commission à la visite des chemins et lotissements le 27 mars en minibus.

Il propose la réfection des terrains de foot pour une meilleure souplesse. Une proposition va être présentée auprès des élus.

**PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 22/04/2021 à 20 H**

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 10 mn.

**ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

<b>Nom des conseillers municipaux</b>	<b>Prénom des conseillers municipaux</b>	<b>Signature</b>
<b>GUILAUMÉ</b>	<b>Serge</b>	
<b>JAILLIER</b>	<b>Dominique</b>	
<b>LOINARD</b>	<b>Magali</b>	
<b>SAUVÉ</b>	<b>Philippe</b>	
<b>DRAPEAU</b>	<b>Isabelle</b>	
<b>TOUEILLE</b>	<b>Bertrand</b>	
<b>MICHEL</b>	<b>Marie-Thérèse</b>	

<b>LECLERC</b>	<b>Anne-Pascale</b>	
<b>CHRÉTIEN</b>	<b>Patrice</b>	
<b>PINEAU</b>	<b>Gaël</b>	
<b>MÉTÉREAU</b>	<b>Chrystelle</b>	
<b>GAUDRÉ</b>	<b>Marina</b>	
<b>MAHIER</b>	<b>Sébastien</b>	
<b>OTT</b>	<b>Michaël</b>	
<b>JOSSE</b>	<b>Benjamin</b>	<b>Absent excusé</b>
<b>BROSSIER</b>	<b>Aurélie</b>	
<b>PINSON</b>	<b>Aurélie</b>	
<b>HAMON</b>	<b>Benoit</b>	
<b>DAVOINE DAUDIN</b>	<b>Amandine</b>	

